



Entretien servitude de passage

Par **jedi82**, le **20/06/2018** à **16:33**

Bonjour à tous,

et merci d'avance pour l'aide.

Le litige concerne l'entretien d'une servitude passage, je suis propriétaire d'un chemin avec une servitude pour 6 maisons.

Dans les différents actes notariés il est bien préciser que l'entretien est à la charge des utilisateurs de la servitude.

Le chemin a besoin d'un entretien, à la date d'aujourd'hui j'ai 4 réponses positives et 2 sans aucune nouvelle (Recommande avec AR).

Existe t'il une solution sans partir au tribunal avec tous les frais (cela représente environ 4.000 € pour les deux maisons).

Merci par avance

Par **Visiteur**, le **20/06/2018** à **21:28**

Bsr

Oui, vous pouvez vous adresser au tribual d'instance, habilité, vu le montant indiqué.